

**Enquête portant sur l'utilité publique
du projet de création d'un poste de transformation électrique 225 000/63 000 volts
au lieu-dit « les Tertreaux » sur la commune d'Orvault 44 700
et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune avec ce projet
Enquête parcellaire
en vue de délimiter exactement les immeubles à acquérir par voie d'expropriation
et d'identifier, de façon précise, les propriétaires et autres titulaires de droits
concernés par l'opération envisagée
Dossier E 14000116/44**

**RAPPORT
du Commissaire Enquêteur**

1 – Présentation de l'enquête

1 – 1 Préambule

1 – 2 Objet de l'enquête et désignation des Commissaires Enquêteurs

1 – 3 Cadre juridique et réglementaire

1 – 4 Composition du dossier soumis à enquête

2 – Organisation et déroulement de l'enquête

2 – 1 Contact préalable à l'ouverture de l'enquête

2 – 2 Examen du dossier technique

2 – 3 Publicité de l'enquête

2 – 4 Déroulement de l'enquête

2 – 5 Clôture de l'enquête

3 – Observations du public

3 – 1 Descriptif des observations

3 – 2 Analyse des observations et avis

* * *

1-1 Préambule

La commune d'Orvault compte un peu plus de 25 000 habitants et s'étend sur 2767 hectares. L'examen du plan de la commune montre de façon globale l'existence de trois pôles majeurs : une zone d'activités économiques composée de PME, d'entreprises artisanales et commerciales située à l'est et au sud de la commune à proximité immédiate de Nantes, des zones d'habitation composées de sept quartiers principalement localisés au sud de la commune où se trouvent les principaux axes de communication, le bourg historique occupant une place centrale, et des espaces ruraux, agricoles et naturels se trouvant au nord et à l'ouest de la commune.

Cette cité jouxte Nantes et fait partie de la communauté urbaine de Nantes Métropole.

Depuis son vote le 26 Octobre 2007, le Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet de trois modifications les 9 Avril 2010, 11 Avril 2011 et 19 Octobre 2012.

1-2 Objet de l'enquête

L'arrêté Préfectoral N° 2014/BPUP/044 du 13 Juin 2014 prescrit une enquête publique qui a pour objet :

- la Déclaration d'Utilité Publique du projet de création d'un poste électrique de transformation 225 000/63 000 volts au lieu-dit « les Tertreaux » sur la commune d'Orvault et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune avec le projet,
 - l'enquête Parcellaire en vue de délimiter exactement les immeubles à acquérir par voie d'expropriation et d'identifier, de façon précise, les propriétaires et autres titulaires de droits concernés par l'opération envisagée.
- D'une durée de 33 jours consécutifs, l'enquête dure du Vendredi 4 Juillet 2014 (à 14 h) au Mardi 5 Août 2014 (à 17 h).

1-3 Cadre juridique et réglementaire

Les textes applicables à l'enquête en cause sont les suivants :

- le code de l'énergie,
- le code de l'environnement – chapitres 2 et 3 du livre 1er et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants,
- le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-14 et 123-14-2 et R 123-23-1,
- le décret n° 2011- 1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité,
- le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,
- l'arrêté du 17 mai 2001 modifié fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les ouvrages de distribution d'énergie électrique,
- la loi n° 2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
- le code de l'expropriation et notamment les articles L 13-2 et R 13-15.

Par ailleurs, avant ouverture de l'enquête publique, ces projets ont été examinés conjointement par les personnes publiques associées, en date du 3 Juin 2014, quant à la mise en compatibilité du P L U de la commune d'Orvault avec le projet envisagé, prévu par les articles L 123-14-2 et R 123-23-1 du code de l'urbanisme.

L'Autorité Environnementale a rendu son avis sur ce dossier le 15 Avril 2014.

1-4 composition du dossier soumis à enquête

Le registre d'enquête publique et le dossier ont été placés à la disposition du public dès l'ouverture de celle-ci, soit le 4 Juillet 2014 (à 14 heures) et tout au long de l'enquête, clôturée le 5 Août 2014 (à 17 heures) en deux lieux différents : le Centre Technique Municipal d'Orvault, 7, route du Croisy à Orvault et au Pôle de proximité de Nantes Métropole « Erdre et Cens », 37 boulevard Einstein à Nantes.

Ce dossier comprend les éléments suivants :

1-4-1 Documents administratifs :

- 1) le registre d'enquête publique (deux exemplaires, l'un au Centre Technique Municipal d'Orvault-CTMO-, l'autre au Pôle de Proximité Erdre et Cens – PPEC-),
- 2) le registre de l'enquête parcellaire (deux exemplaires, l'un au CTMO, l'autre au PPEC),
- 3) l'Arrêté Préfectoral AP n°2014/BPUP/044 du 13 Juin 2014 d'ouverture de l'enquête publique DUP/mise en compatibilité du PLU/enquête parcellaire (création d'un poste de transformation électrique au lieu-dit « les Tertreaux » à Orvault),

- 4) l'avis d'ouverture des enquêtes publiques faisant référence à l'Arrêté Préfectoral du 13 Juin 2014 mentionné ci-dessus,
- 5) le certificat de transmission du dossier établi par le commissaire enquêteur du dossier d'enquête en vue de son envoi à la Préfecture de Loire Atlantique à l'issue de l'enquête,
- 6) la lettre d'envoi au commissaire enquêteur, en date du 13 Juin 2014, émanant de la Préfecture, de l'Arrêté Préfectoral et du dossier relatifs aux enquêtes DUP/mise ne conformité du PLU/Enquête Parcellaire,
- 7) la décision du Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 25 Mai 2014 portant désignation des commissaires enquêteurs, titulaire et suppléant,
- 8) la lettre d'envoi de la décision du Tribunal Administratif de Nantes, datée du 2 Juin 2014,
- 9) les avis d'affichages de l'ouverture des enquêtes apposés à la Mairie d'Orvault, au CTMO et au PPEC,
- 10) les parutions des avis publics dans la presse, Ouest France et Presse Océan, en date du 18 Juin 2014, soit 15 jours avant l'ouverture des enquêtes et en date du 4 Juillet 2014, soit dans les 8 jours de l'ouverture des enquêtes,
- 11) les attestations de parution correspondantes (société MEDIALEX),
- 12) certificat de dépôt des dossiers d'enquêtes conjointes,
- 13) les certificats d'affichage d'ouverture de l'Enquête Parcellaire apposés à la Mairie d'Orvault, au CTMO et au PPEC.
- 14) copies des accusés de réception des lettres adressées aux propriétaires n'ayant pas vendu.

1-4-2 Personnes Publique Associées et autres instances.

1) Extrait du dossier « D U P /Enquête Publique »

Avis de l'Autorité Environnementale du 15 Avril 2014 et note « Éléments complémentaires » suite à l'avis émis par l'Autorité Environnementale.

2) Extraits du dossier « Mise en compatibilité du PLU »

- Avis du 23 Avril 2014 de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité : « dossier n'appelant pas d'objection particulière »,
- Avis du 8 Avril 2014 de la Chambre d'Agriculture de Loire Atlantique : pas d'objection particulière sur ce dossier en particulier sur le déclassement des Espaces Boisés Classés. Rappelle que le régime des compensations agricoles doit être mis en œuvre pour les agriculteurs concernés et demande l'organisation d'une réunion de concertation avec les exploitants agricoles, qui a eu lieu le 18 Juin 2014. La réponse de la Chambre d'Agriculture est accompagnée d'une note relative aux barèmes d'indemnisation de 2014 de dommages de travaux publics sur des parcelles agricoles,
- Avis du 11 Mars 2014 du Centre Régional de la Propriété Forestière des Pays de la Loire : pas d'objection particulière au regard du poste de transformation et de la ligne souterraine,
- Compte rendu de la réunion du 3 Juin 2014 des Personnes Publiques Associées, consacrée à la mise en compatibilité du PLU d'Orvault sur ce projet : pas d'objection particulière des participants à cette réunion.

1-4-3 Documents techniques.

Le dossier complet DUP/mise en compatibilité du PLU/Enquête Parcellaire comprend trois dossiers distincts.

1) Dossier d'enquête publique DUP

Comporte huit pièces :

1° Plan de situation au 1/25000ème,

2° Note de présentation,

3° Étude d'impact complétée par un additif suite à la consultation des maires et des services administratifs de l'État, et par un résumé non techniques,

4° Avis de l'Autorité Environnementale,

5° Plan du poste : plan parcellaire, plan d'implantation générale-1ère étape, plan d'implantation générale- étape à terme,

6° Appréciation sommaire des dépenses,

7° Mention des textes et de la façon dont l'enquête publique s'insère dans la procédure administrative ainsi que les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre ces décisions,

8° Registre d'enquête.

2) Dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Comporte douze pièces :

1° Note de présentation,

2° Rapport de présentation avant mise en compatibilité,

- 3° Rapport de présentation après mise en compatibilité,
 - 4° Règlement avant mise en compatibilité,
 - 5° Règlement après mise en compatibilité,
 - 6° Plan de zonage avant mise en compatibilité (4 planches),
 - 7° Plan de zonage après mise en compatibilité (4 planches),
 - 8° Plan de localisation des secteurs E B C concernés,
 - 9° Agrandissement des secteurs E B C concernés,
 - 10° Avis du CRPF, de l'INOQ, de la Chambre d'Agriculture,
 - 11° Compte rendu de la réunion des Personnes Publiques Associées,
 - 12° Registre d'enquête
- 3) Dossier d'enquête parcellaire
Comporte quatre pièces :
- 1° Note de présentation,
 - 2° Plan parcellaire des terrains à exproprier,
 - 3° État parcellaire des terrains à exproprier,
 - 4° Registre d'enquête.

Par ailleurs, les deux dossiers de Mise à Disposition du Public relatifs aux liaisons souterraines de 63 000 volts entre Orvault/ La Conraie, d'une part et Orvault/ZA de Gesvres, ont été déposés du 11 Juillet au 5Août 2014 au CTMO et PPEC en vue de l'information du public. Sont joints la publicité parue dans les journaux et la facture correspondante.

Chaque dossier comprend :

- 1° Carte du tracé au 1/25000 ème,
- 2° Mémoire descriptif,
- 3° Copie de la lettre de demande de Déclaration d'Utilité Publique,
- 4° Registre d'enquête.

A ma demande, les documents suivants ont été joints au dossier d'ensemble :

- réunion publique du 18 Juin 2014 organisée avec les agriculteurs : listes des participants avec émargement
- protocoles/passages de lignes électriques, dommages permanents/instantanés (document de RTE),
- note du 22 Février 2007 de la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières concernant la mise en œuvre des engagements sur l'insertion environnementale du réseau de transport d'électricité prévus dans le contrat de service public signé entre RTE EDF Transports SA et l'État le 25 Octobre 2005,
- lettre de la mairie d'Orvault du 11 Juillet 2014 sur le maintien des activités agricoles suite à la création du poste de transformation,
- le mémoire de réponse de R T E en date du 14 Août aux observations de M et Mme VILLIERE, du CRIIREM, de EEELV Orvault/Sautron,
- la lettre du 31 Juillet de M MAILLARD, Président du Directoire de R T E au courrier de M de RUGY, qui reprend les arguments développés dans le mémoire cité ci-dessus.

2 – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2-1 Désignation des commissaires enquêteurs

Par décision du 2 Mai 2014 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes, un commissaire titulaire, M Jean-Marie DEMANGE, et un commissaire suppléant, M Jean-Claude VERDON, ont été désignés pour conduire l'enquête relative à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de création d'un poste de transformation électrique 225 000/63 000 volts au lieu-dit « les Tertreaux » sur la commune d'Orvault et le mise en compatibilité modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune avec le projet, et l'enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les immeubles à acquérir par voie d'expropriation et d'identifier de façon précise, les propriétaires et autres titulaires de droits concernés par l'opération envisagée.

2-2 Contact préalable à l'ouverture de l'enquête

Réunion le 24 Juin 2014 :

- au Centre technique Municipal d'Orvault à 10 heures en présence de M RENAUDIN, Responsable du Service Urbanisme Foncier et de M TIGREAT, Directeur Général Adjoint Délégué à l'Aménagement et aux Services Techniques de la mairie. Cette réunion a permis de fixer les conditions matérielles du déroulement de l'enquête, d'examiner le dossier et de s'en faire préciser certains points. Les Commissaires Enquêteurs se sont rendus ensuite au pôle de proximité « Erdre et Cens » pour retrait d'un dossier et contrôle de l'affichage,

- à Réseau et Transport d'Électricité, Centre de Développement & Ingénierie de Nantes, 37 Bd Gabriel Lauriol à Nantes, en présence de M BOYADIS Pilote de Projet et de Mme PAJOT Chargée d'Études Concertation Environnement. Cette réunion a permis de se faire préciser certains points du dossier, en particulier sur l'étude d'impact, sur les lignes souterraines et le processus de concertation engagé avec les personnes directement concernées par ce projet.

Une visite du lieu d'implantation du projet du poste de transformation est intervenue suite à cette réunion, en présence des représentants de R T E. Les commissaires enquêteurs ont ensuite procédé au contrôle de l'affichage sur tout le cheminement des lignes souterraines d'électricité associées à ce projet.

2-3 Examen du dossier technique

2-3-1 Présentation du dossier technique

Le descriptif des pièces du dossier technique figure déjà dans la partie du rapport 1-4 « composition du dossier soumis à enquête » et 1-4-3 « documents techniques » qui comportent :

- pour la Déclaration d'Utilité Publique : 8 documents dont l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'Autorité Environnementale,
- pour la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme : 12 documents dont les nouveaux règlements,
- pour l'Enquête Parcellaire : 4 documents, dont la liste des propriétaires concernés,

soit un total de 24 pièces auxquelles ont été ajoutées :

- deux dossiers de Mise à Disposition du Public relatifs aux deux lignes souterraines de 63 000 volts,
- liste des participants, avec émargements, à la réunion publique organisée le 18 Juin 2014 par R T E,
- exemplaire du Protocole R T E dommages permanents et instantanés,
- note du 22 Février 2007 de la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières portant sur les engagements de R T E sur l'insertion environnementale du réseau de transport d'électricité prévu dans le contrat de service public signé le 24 Octobre 2005 entre R T E et l'État,
- lettre de la ville d'Orvault du 11 Juillet 2014 relative aux contrat de bail agricole avec les exploitants,
- note de R T E du 14 Août 2014 en réponse aux observations du public,

afin de compléter l'information du public.

2-3-2 Avis personnel et global sur la qualité générale du dossier.

Il me paraît indispensable de rappeler l'objet initial de ce projet pour apprécier la qualité de l'information donnée au public.

Ce projet consiste en la création d'un poste de transformation électrique 225 000/63 000 volts situé à Orvault au lieu-dit « les Tertreaux » et de deux lignes souterraines de 63 000 volts à partir de ce poste à créer vers les poste de la Conraie et de Gesvres. Ce projet a pour but de fournir à la partie nord de l'agglomération nantaise un réseau d'alimentation électrique sûr et fiable répondant aux besoins croissants en électricité de la population, qui est en augmentation constante, en sachant que le réseau actuel est déjà très fortement sollicité. Ses capacités sont déjà utilisées à près de 100 % et que ce réseau sera saturé d'ici 5 à 6 ans. Cela signifie que si ce réseau reste en l'état, une rupture en alimentation électrique du nord de l'agglomération serait inévitable en cas de survenance de panne de ce réseau.

Par ailleurs, les postes de transformation existant se situent pour l'essentiel au sud de l'agglomération. Si, au plan technique, il est toujours possible d'accroître les capacités de ces postes du sud de l'agglomération, la mise en place de lignes électriques souterraines ou aériennes pour alimenter le nord de l'agglomération se heurterait à de multiples problèmes. Ces lignes en effet se situeraient en milieu urbain, sans exclure que certaines lignes passent sous la Loire, d'où dans les deux cas, des complications de tous ordres.

Au total, mon avis est que ce projet répond de façon évidente à un souci d'intérêt général et collectif.

Le dossier présenté me paraît complet, exhaustif, et approfondi. Il donne des informations de qualité qui sont intelligibles et claires qui permettent au public de se faire une opinion sur ce dossier.

Au demeurant, il est observé que :

- les Personnes Publiques Associées ont donné un avis favorable sur ce dossier,
- l'Autorité Environnementale a considéré que ce dossier était complet et de qualité, demandant cependant quelques compléments auxquels R T E s'est conformé,
- le public a pu disposer d'une information lui permettant de formuler des observations notamment en matière environnementale et de santé publique.

Je considère donc que la qualité du dossier n'est pas critiquable au regard de l'objectif de l'enquête qui vise à informer le public.

2-3-3 Avis sur le fond du dossier (DUP, Enquête Parcellaire, mise en conformité du P L U)

La synthèse des observations et suggestions du public – point 3 du rapport- dresse un large examen des problématiques d'ordre technique relevées par les questions du public, et en particulier l'étude d'impact, et des réponses qui y ont été apportées. Elle constitue donc une analyse générale du dossier dans ses différents aspects techniques.

Il ne paraît donc pas nécessaire de renouveler cette analyse au titre du point 2-3-3, mais il est utile d'en rappeler les points principaux :

- l'Enquête Parcellaire n'a pas suscité de questions particulières ; les trois propriétaires concernés ont été informés par la mairie et par R T E qui a pris contact avec chacun d'entre eux en vue de négocier l'acquisition des terrains. A ce jour, un des propriétaires a donné son accord, et les négociations se poursuivent avec un second, le troisième ayant formulé un refus,
- la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme a été bien comprise par les particuliers s'étant interrogés sur ce point,
- la Déclaration d'Utilité Publique qui comprend le dossier d'étude d'impact a entraîné les réactions les plus importantes que la synthèse des observations du public traite en six points concernant l'information du public, la période de l'enquête, le périmètre de l'enquête, l'utilisation des terres agricoles, les effets du projet de création du poste de transformation et des lignes souterraines (en cinq points solutions alternatives, santé, paysage, bruit, environnement en général) et enfin impact sur le patrimoine immobilier d'un particulier.

2-4 Information du public

2-4-1 Publicité légale par avis et affiches

En application de l'article R 123-11 du Code de l'Environnement, et de l'article R11-4 du code de l'Expropriation, la présente enquête a fait l'objet de la publicité suivante :

- 1) par voie de presse :
- 2) DUP/mise en compatibilité du PLU : avis publiés dans Ouest France et Presse Océan le 18 Juin 2014, soit plus de 15 jours avant le début de l'enquête, et le 4 Juillet 2014 dans les mêmes journaux, donc dans les 8 jours du début de l'enquête. Les extraits des journaux et les attestations de publicité figurent au dossier,
- 3) Enquête parcellaire : avis publiés dans Ouest France et presse Océan aux mêmes dates, conformément aux prescriptions légales
- 4) par voie d'affichage : annonce sur les panneaux extérieur et intérieur de la mairie, au CTMO et au PPEC et par affiches sur chaque site concerné, ce qui a été vérifié par mes soins. Ces affiches sont conformes à l'arrêté ministériel du 14 avril 2012.

2-4-2 Autres actions d'information

Les dossiers de Mise à Disposition du Public concernant les liaisons souterraines de 63 000 volts Orvault /La Conraie et Orvault/ZA de Gesvres ont été déposés au CTMO et au PPEC du 11 Juillet au 5 Août 2014.

Le site internet de la commune en a informé la population via le bulletin municipal et les comptes rendus des délibérations du conseil municipal. L'arrêté municipal d'ouverture de l'enquête figure sur ce site.

2-4-3 Registre d'enquête publique

Les registres et les dossiers d'enquête ont été tenus à la disposition du public au CTMO et au PPEC pendant toute la durée de l'enquête.

2-5 Déroulement de l'enquête

2-5-1 Permanences

L'enquête a eu lieu du 4 Juillet au 5 Août 2014 soit 33 jours et cinq permanences ont été tenues par le commissaire enquêteur à la mairie :

- le 4 Juillet 2014 de 14 à 17 h,
- le 11 Juillet 2014 de 9 à 12 h,
- le 22 Juillet 2014 de 9 à 12 h,
- le 29 Juillet 2014 de 9 à 12 h,
- le 5 Août de 9 h à 12 h.

2-5-2 Climat de l'enquête : calme.

2-5-3 Incident relevés au cours de l'enquête : néant.

2-6 Clôture de l'enquête

A la fin de l'enquête, le 5 Août 2014, à 12 heures, il a été procédé à la clôture de l'enquête par le commissaire enquêteur, en présence d'une élue de la commune d'Orvault, Mme Monique MAISONNEUVE, Première Adjointe pour le registre DUP et mise ne compatibilité du PLU.

Au même moment, il a été procédé à la clôture du registre concernant l'Enquête Parcelaire par Mme MAISONNEUVE.

Pour information, deux représentants de R T E étaient présents, M BOYADJIS et Mme PAJOT, qui ont clôturé les registres relatifs à la Mise à Disposition du Public des dossiers concernant les liaisons souterraines de 63 000 volts Orvault /La Conraie et Orvault/Z A de Gesvre.

J'ai emporté aux fins de rédaction du rapport et des conclusions les registres de l'enquête et le dossier original.

Fait à Guérande, le 1er Septembre 2014
Le Commissaire Enquêteur,
Jean-Marie DEMANGE

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes followed by a horizontal line that curves upwards to the right.